

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 6 (1861)
Heft: 13

Rubrik: Nouvelles et chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La troupe qui a pris part à ces écoles se subdivise comme suit :

Cadres	150 hommes.
Aspirants de 2 ^e classe . .	32 »
» 1 ^{re} » . .	33 »
Recrues	735 »

Total, 950 hommes.

Le recrutement normal est de 640 hommes par an, en y comprenant 20 % de surnuméraires. Le recrutement effectif a par conséquent dépassé le chiffre de 105 hommes.

(A suivre.)

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Les Chambres fédérales sont actuellement nanties d'un projet de message relatif à l'acquisition de 12 batteries de 4 liv. Le Conseil fédéral demande l'autorisation de faire procéder à des essais plus approfondis encore du système rayé Müller et Timmerhaus, et d'opter suivant le résultat. En attendant, les nouvelles pièces seraient fondues et forées. Quant à la transformation générale de l'artillerie, elle est ajournée jusqu'à ce que l'expérience ait fait trouver la pièce à laquelle il convient de donner la préférence. On sollicitera en même temps des Chambres un crédit de 1,049,000 fr., destiné à subvenir aux frais de construction de magasins où seront logés le matériel de guerre et les munitions de la Confédération.

NEUCHÂTEL. — Dans sa dernière session, le Grand Conseil a invité le Conseil d'Etat à lui présenter un projet de révision de la loi militaire et a renvoyé à son examen une pétition recouverte d'un grand nombre de signatures, demandant le retrait du récent décret, qui, provisoirement et jusqu'à l'adoption définitive d'une arme de précision pour l'infanterie, autorisait l'Etat à retirer après chaque rassemblement les armes confiées aux miliciens.

Promotions faites par le Conseil d'Etat :

- 1^o CAPITAINE d'artillerie, le lieutenant *Péters, Franç.* ;
- 2^o LIEUTENANT de carabiniers, le 1^{er} sous-lieutenant *Chatelain, Ul.-Henri*.
- 3^o 1^{er} SOUS-LIEUTENANT de carabiniers, le 2^{me} sous-lieutenant *Mermod, Jules-Ami*.

Vaud. — Dans sa séance du 2 juillet 1861, le Conseil d'Etat a nommé M. *Jeanin*, Paul, à Yverdon, 2^d sous-lieutenant porte-drapeau du bataillon d'élite du 6^e arrondissement.